



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°124 du 13 février 2007

SOMMAIRE

- Compte rendu du CSN du SNTRS-CGT du 10 janvier 2008
 - Les décisions
 - Le rapport du Bureau National
- Compte rendu du CTP du 30 janvier 2008
- Tableau des concours chercheurs INSERM 2008

Conseil Syndical National du SNTRS-CGT du 10 janvier 2008

Les décisions du CSN

Motions soumises au CSN du SNTRS-CGT du 10/01/08

Il y avait au début de l'après-midi 54 mandats délibératifs et 2 consultatifs.

Motion présentée par Michel PIERRE au nom du Bureau National

Le CSN du SNTRS-CGT, réuni le 10 janvier 2008, appelle les personnels des EPST à participer à l'action Fonction Publique du 24 janvier 2008.

Le CSN se prononce pour des initiatives spécifiques recherche ce jour là.

Le CSN se prononce pour une initiative interprofessionnelle dans les prochaines semaines contre la politique économique et sociale du gouvernement.

Unanimité moins 2 abstentions.

Motion adoptée

Deux autres motions proposées par Jean-Pierre FITOUSSI de l'ESPCI ont été rejetées.

Organisation du 26ème Congrès du SNTRS-CGT

Date : du mardi 2 au vendredi 5 décembre 2008

Lieu : St Germain au Mont d'or (15 km de Lyon)

Coût prévisionnel du mandat : 25 €

Ordre du jour :

- Débat et vote sur le rapport d'activité
- Débat et vote sur le rapport d'orientation
- Débat et vote sur le projet revendicatif
- Election de la Commission Exécutive et de la Commission Financière de Contrôle

Extrait des statuts :

Convocation du congrès national

La Commission Exécutive arrête la date, le lieu et l'ordre du jour du Congrès National qu'elle soumet au CSN trois mois au moins avant la date prévue pour le congrès.

Par la voix du journal syndical, deux mois avant la date du congrès, il est porté à la connaissance des adhérents : le Rapport d'Activité et le projet de document d'orientation élaboré par la Commission Exécutive, l'ordre du jour, le lieu et la date du congrès.

Article 17

Composition du congrès national : Participent au congrès avec voix délibérative :

- des délégués élus par les sections locales du syndicat,
- les délégués élus par les sections nationales,
- les membres de la Commission Exécutive.

Le nombre de ces délégués est déterminé de la façon suivante :

- de 5 à 20 adhérents = 1 délégué,
- de 21 à 40 adhérents = 2 délégués,
- de 41 à 60 adhérents = 3 délégués,
- de 61 à 80 adhérents = 4 délégués,
- au-delà, 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 adhérents.

Le nombre des adhérents est calculé en prenant en compte le nombre de FNI et de timbres mensuels payés l'année précédant la réunion du Congrès à la trésorerie nationale du SNTRS. La base de ce calcul est : 10 timbres par adhérent en moyenne (FNI compris). Les délégués doivent être élus par l'Assemblée Générale de la section et disposent, en cas de vote par mandat, d'autant de voix que celle ci a d'adhérents.

Des représentants du syndicat dans les instances de la Recherche et de l'Université, dans les Commissions Paritaires et dans les organismes d'action sociale, peuvent assister aux travaux du Congrès à titre consultatif.

Le rapport fait devant le CSN

Par Daniel STEINMETZ au nom du Bureau National

Ne nous faisons pas d'illusions, la tactique adoptée par Nicolas Sarkozy de jouer le bulldozer et d'attaquer sur tous les fronts va continuer en 2008. Quand Sarkozy parle de réforme, il s'agit de chantiers de démolition. Le 19 décembre dernier, le président proposait le lancement de l'agenda social 2008 : réforme du marché du travail, de la durée du travail, de la formation professionnelle, de la représentativité syndicale, des règles de validation des accords collectifs; des conditions de l'allègement des charges, fusion ANPE UNEDIC, réforme de l'insertion. Une autre conférence arrêtera en janvier l'agenda de la réforme des retraites. Des chantiers tout azimuts, peu de délais pour négocier et puis la décision politique qui tranche. Piètre conception du dialogue social. Tout cela provoque l'enthousiasme du MEDEF, Mme Parizot en veut encore plus !

La réforme du marché du travail est en débat depuis septembre entre les syndicats et le patronat. Quasiment aucune avancée n'a eu lieu depuis cette date. Les demandes du MEDEF :

- création d'un contrat de projet, la réalisation du projet constituant le motif de la rupture du contrat,
- rupture à l'amiable du contrat de travail (où est le rapport de sujétion entre employé et employeur ?).

Du côté des salariés peu de choses ont été obtenues. Il n'y a pas transférabilité des droits d'une entreprise à l'autre, revendication pourtant portée par toutes les organisations syndicales. Tout juste est-il question de portabilité sur la complémentaire santé, le compte épargne retraite et les droits individuels à la formation. La notion de portabilité est limitée à une fraction de la période de chômage, alors que la transférabilité doit être un droit acquis sur l'ensemble de la carrière.

Pour ce qui concerne la durée du travail, rappelons d'abord que la réalité de la durée de travail hebdomadaire en France est de 39,2 heures pour ceux qui ont un emploi à temps plein. Ce chiffre s'explique notamment par le fait que 40% des salariés sont exclus des 35 heures, car ils travaillent dans des PME. Les attaques contre les 35 heures ont pour unique objet de faire voler en éclat la notion de seuil à partir duquel se mettent en place les heures supplémentaires. (25% pour les quatre premières heures sup. et 50% au-delà). C'est la fin de la majoration des heures sup. qui sera remplacée par la suppression des impôts et surtout des charges sociales pour les entreprises. Autant d'argent en moins pour la protection sociale et les retraites. En même temps, on remet en cause l'interdiction de travailler le dimanche (passage de l'autorisation d'ouverture des grands magasins de 5 à 15 dimanches par an), au nom d'une fausse augmentation du pouvoir d'achat des salariés du commerce et de celui des consommateurs qui pourraient mieux faire jouer la concurrence.

Plus globalement, on assiste à la casse de la loi qui sera remplacée par le contrat, à la casse des accords de branche qui seront remplacés par les accords d'entreprise. Le mouvement est global vers l'individualisation, marqué par un discours qui nie l'inégalité employé employeur, le rapport dominant dominé. Que restera-t-il du code du travail dont le rôle était de rétablir un peu d'égalité dans cette inégalité ? Que restera-t-il des garanties de notre statut de fonctionnaire ?

Les retraites : La réforme FILLON des retraites de 2003 avait pour postulat : vous vivrez plus vieux, vous devez cotiser plus longtemps. Cinq ans plus tard, on a toujours 62% de salariés de plus de 55 et de moins de 64 ans qui sont au chômage ou dans des dispositifs de préretraite. Le slogan réel de la réforme Fillon, c'était : vous vivrez plus longtemps, mais vous serez plus pauvres à la retraite ! Selon le comité d'orientation des retraites, 2/3 des assurés sociaux partaient à la retraite à taux plein à 60 ans avant 2003. Ils ne seront plus que 17% en 2025 pour le secteur privé et à peine 5 % pour le secteur public. L'allongement à 41 ans de cotisation puis à 42 ans accélérera le processus, en touchant encore plus les femmes qui ont des carrières discontinues et les jeunes qui rentrent tard sur le marché du travail.

Les régimes spéciaux : La réforme devait être bouclée rapidement ; cela n'a pas été le cas, grâce notamment à la lutte des salariés et aux initiatives de la CGT. Il n'est pas question de crier victoire, mais dans un contexte très difficile, nos camarades ont réussi à arracher soit des adaptations, soit des compensations qui réduisent les conséquences des mesures pour les agents.

Le pouvoir d'achat : N. Sarkozy s'est fait élire sur le thème du pouvoir d'achat. On voit aujourd'hui les limites de l'exercice. Rappelons d'abord que la baisse du pouvoir d'achat a pour origine un transfert massif des richesses du travail vers le capital. Selon le FMI, entre 1983 et 2006, la part des salaires dans le PIB a baissé de 5,8% dans les pays du G7. Pour ce qui concerne l'Europe, la baisse est de 8,6% et de 9,3% pour la France sur la même période. Ce pourcentage correspond pour la France à plus de 100 milliards d'euros qui sont transférés chaque année vers le capital. La baisse du pouvoir d'achat n'a pas son origine dans une économie trop peu performante, mais bien dans l'accentuation de l'exploitation. Les salaires stagnent depuis 25 ans. Entre 1998 et 2005, pour 90% des salariés, la hausse des revenus n'a été que de 0,4% par an. Par ailleurs, la précarité est destructrice et mine le pouvoir d'achat. Depuis 1978, la proportion de salariés à temps partiel, en intérim, ou à domicile est passée de 11 à 31%.

La France devient un pays de bas salaires. 50 % des salariés perçoivent entre 1 SMIC et 1,6 SMIC. L'augmentation du pouvoir d'achat ne se fera pas par une plus grande concurrence dans le commerce, mais bien par des salaires qui augmentent, une précarité qui diminue et un encadrement strict des dépenses dites obligatoires : logement, transport, énergie, assurances. Sur ce dernier point, ce sont les ménages les plus modestes qui sont le plus pénalisés. En 2006 la part des dépenses pré-engagées représente les $\frac{3}{4}$ de revenus des 20% des ménages les plus pauvres, contre la moitié en 2001.

La réunion du 17 décembre 2007 avec Eric Woerth, Ministre de la fonction publique, s'est conclue par un refus de revaloriser la valeur du point d'indice. Pour le gouvernement, le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires passera seulement par des mesures individuelles. La grève du 24 janvier sera un moment important dans la mobilisation des fonctionnaires pour défendre leurs salaires et le service public.

Avant d'aborder la situation dans les EPST et les universités, un mot sur l'abandon du principe de laïcité de l'Etat, principe fondateur de notre république, et sur l'adoption en catimini du traité de Lisbonne, en ne donnant pas au peuple la possibilité de prononcer par référendum. C'est un déni de démocratie !

La situation dans notre secteur a été marquée par les luttes contre la loi Libertés et Responsabilités des Universités. Cette bataille s'est déroulée dans des conditions difficiles. Elle n'a pas été gagnée. Il faudra réfléchir dans notre débat sur la manière de la continuer.

Pour ce qui concerne les EPST, leur budget 2008 est marqué par la stagnation de la subvention d'état. Ainsi pour le CNRS, si on considère cette subvention en tenant compte des variations du périmètre de la TVA et si l'on tient compte des fonds mis en réserve, on remarque que la part relative aux salaires augmente de 6,4% et que celle relative aux autres dépenses baisse de 1,6%. Mais la hausse de la part « salaires » est fictive car elle correspond pour l'essentiel à une augmentation des versements de l'employeur pour la pension civile. La précarité de l'emploi s'étend. Ainsi toujours pour le seul CNRS, il y a actuellement inscrits au budget 2008 : 3598 CDD en équivalent temps plein, contre 2975 pour l'année 2007. L'augmentation du budget du CNRS 2008 ne se fait que par le biais des recettes de l'ANR estimées à 140 millions d'euros. Les contrats de l'ANR sont pour l'essentiel responsables de la montée de la précarité.

Quels objectifs stratégiques doit-on se fixer pour la période à venir ? Il faut recentrer le débat et l'intervention du syndicat sur la recherche publique et sur l'avenir des EPST. Il ne s'agit pas d'un patriotisme étroit qui ne serait pas compris, car tout le monde se rend compte que le fonctionnement du CNRS et des autres EPST s'enfoncent petit à petit dans la crise. Les principales raisons de défendre les EPST sont des raisons de politique scientifique et de défense des statuts des personnels. Ce sont les EPST qui par leur caractère national ont réussi à maintenir le niveau international de la recherche française.

Il y a des écueils à éviter, notamment s'isoler de nos collègues des universités. Il faut tenir compte dans notre expression des revendications des enseignants chercheurs et des IATOS. Il faut aussi éviter de se prêter aux manœuvres des directions d'organisme. La direction du CNRS ne se bat pas pour le même CNRS que nous. C'est pour toutes ces raisons qu'il faudra donner au mouvement du 24 janvier un contenu EPST. Il n'y avait pas de possibilité, compte tenu de l'appel des fédérations de fonctionnaires, de faire une journée d'action spécifique pour la défense de la recherche publique en janvier 2008. Mais pour mieux préparer les initiatives futures, il faudra déjà donner à la journée du 24 un contenu de défense du service public de la recherche.

Pour cela il faut réunir plusieurs conditions : travailler dans l'unité syndicale, maintenir la clarté de nos objectifs, lier nos revendications spécifiques et nos analyses globales. Il ne faut pas délaisser l'un des ces deux terrains de lutte.

Pour cela, il nous faut aussi un syndicat mieux organisé et plus efficace. C'est de notre responsabilité collective, en tant que CSN et CE. Le syndicat doit disposer de militants mieux formés, il faudra rapidement remplacer toute une génération de militants aguerris qui va partir à la retraite. Nous avons de nombreux besoins, de la défense individuelle dans les labos jusqu'à la capacité de maintenir des capacités de négociation au niveau national.

Il faut de sections plus efficaces et plus actives. Les liens avec les salariés doivent être renforcés ; tableaux d'affichage, heure mensuelle d'information syndicale, débats avec les collègues. Il faut des adhérents CGT plus exigeants en matière de démocratie et de participation à la vie syndicale. Ce débat sur nos capacités d'organisation devra être un temps fort de la préparation du congrès.

Compte rendu du CTP du 30 janvier 2008

Présents :

Principaux représentants de l'administration :

M. MIGUS, Directeur Général ; M. RESPLENDY-BERNARD, Secrétaire Général ; Mme D'ARGOUGES, Directrice des ressources Humaines ; Mme BEC responsable des relations sociales ; Mme SINANIDES, adjointe à la DRH ; M. RIDENT, adjoint à la DRH.

Pour les organisations syndicales :

SNCS-FSU (2 sièges), SGEN-CFDT (2 sièges sur 3), SNPTES-UNSA (1 siège), SNTRS-CGT (4 sièges : Lise CARON, Thomas CHUST, Marc DEMERY-LEBRUN, Anne EUZENOT, Didier GORI)

Ordre du jour :

- Validation du Compte rendu du CTP du 25 septembre 2007,
- Validation du Compte rendu du CTP du 8 novembre 2007,
- Information de la nomination du médiateur,
- Vote sur le projet de circulaire de suivie des fonctionnaires stagiaires,
- Vote sur la présélection sur dossier des concours internes IT,
- Questions diverses :
 - o Changement des représentants du SGEN-CFDT,
 - o Expression de la Direction du CNRS sur l'avenir du CNRS, son organisation, son schéma stratégique, l'évaluation et les personnels, suite aux interventions de M. SARKOSY et du rapport ATTALI,
 - o Situation de l'U601 à Nantes,
 - o Les orientations de la Direction sur la prospective des emplois au CNRS.

Compte rendu des CTP des 25 septembre 2007 et 8 novembre 2007 :

Après quelques remarques, le compte rendu du CTP du 25 septembre 2007 a été adopté par le CTP. Par contre, le compte rendu du 8 novembre a été envoyé tardivement aux organisations syndicales et n'a pas permis d'étudier véritablement le document. Par conséquent, le Directeur Général propose de remettre l'approbation du compte rendu au prochain CTP, en mars 2008.

Information de la nomination du médiateur :

Le Directeur nous a présenté Mme Michèle POSTEL qu'il a nommé comme médiateur. Initialement, chercheur en chimie, Mme POSTEL, est depuis 2001, chargé de mission à la Direction des ressources humaines du CNRS. Suite à nos questions, Mme POSTEL confirme que pour l'heure, elle n'a pas d'autre activité en dehors de sa mission de médiateur évaluée à un mi temps. Elle est affectée à la Délégation de Sophia-Antipolis, mais qu'elle n'a aucune autre mission. Elle a précisé avoir arrêté la chimie depuis trop longtemps pour espérer reprendre une activité scientifique crédible. Elle a pourtant aussi précisé qu'elle s'était initialement engagée à la DRH pour transmettre sa culture labo. Qu'en reste t-il donc ?

Le SNTRS-CGT s'est inquiété assez fermement de l'indépendance du médiateur. Il est nécessaire tant pour la liberté de travail que la légitimité de la fonction que le médiateur ne soit pas en charge d'activité au service de l'administration de la Direction. Malgré nos interrogations et l'argumentation à la faveur d'un médiateur indépendant, la Direction n'a pas souhaité remettre en cause cette nomination.

Le SNCS a également souscrit à l'indépendance du médiateur. L'UNSA est aussi intervenu en ce sens et indique que cette notion d'indépendance ne figure pas dans la circulaire de nomination. Aussi, ils proposent d'effectuer une modification de cette procédure de nomination par un amendement.

Circulaire de suivie des fonctionnaires stagiaires :

M. RIDENT, Adjoint à la Direction des ressources humaines, a présenté le projet de circulaire.

Ce projet avait fait l'objet d'une présentation au CTP du 08 novembre 2007. A cette occasion, les organisations syndicales représentées au CTP s'étaient fermement opposées à ce projet d'une conception extrêmement managériale, ce qui avait conduit le Directeur Général d'ajourner ce projet afin de permettre des négociations. Après 2 échanges préalables au CTP, la direction a écouté les organisations syndicales afin de « corriger » la grande majorité de nos remarques.

La Direction nous a indiqué vouloir mettre en place dans l'année cette procédure et s'engage à procéder à un bilan en fin d'année et propose de revoir la procédure à la fin de l'année 2008.

Ainsi la Direction a intégré bon nombre de nos remarques, notamment :

- Des droits des stagiaires à se faire assister durant leur entretien,
- La notion de « probatoire » est supprimée
- Assouplissement de la procédure (rédaction du bilan de veille qu'en cas de problèmes)
- Intégration de la référence au Comité National dans le suivi des chercheurs
- Suppression de la formule « manière de servir ».

Les remarques n'ayant pas été retenues sont la référence au conseil de labo pour le bilan à mi parcours (il reste informé pour le bilan en fin de stage) et la formulation « d'intégration professionnelle satisfaisante » dans les conditions à la titularisation des chercheurs. Enfin, suite à nos vives sollicitations, la Direction a reconnu et mentionné le droit des personnels à se faire assister lors des entretiens « par des personnes de leur choix » mais elle n'a pas retenue la référence explicite à une représentation syndicale.

Le texte amendé a été soumis au vote :

Compte tenu des dernières remarques n'ayant pas été retenues, les représentants du SNTRS-CGT se sont abstenus. Nous sommes néanmoins satisfaits des améliorations de ce document.

Contre : 0

Abstention : 6 (2 SNCS et 4 SNTRS)

Pour : 14 (1 UNSA, 3 SGEN, 10 Administration)

Projet sur la présélection sur dossier des concours internes IT :

La DRH, Mme D'ARGOUGES a présenté ce projet. Elle a motivé le recours à l'instauration d'une présélection sur dossier pour les concours internes IT pour ces raisons :

- nombre de candidats trop importants,
- difficulté de travail des membres de jury (15 à 20 dossiers par membre de jury),
- la frustration des candidats face à l'échec,

La DRH est persuadée de résoudre ces difficultés en introduisant une présélection sur dossier et ce dès cette année, d'où l'empressement de la Direction à mettre en œuvre cette procédure.

Elle pense ainsi éviter le recours à des sous jury et améliorer la qualité du travail des jury en allégeant la procédure. Elle nous assure de sa vigilance sur la composition de jury et de son appui aux présidents de jury.

Préalablement à ce CTP, les organisations syndicales se sont réunies pour élaborer une motion commune afin de protester contre ce passage en force et la remise en cause de l'égalité de traitement des candidats.

Motion des organisations syndicales au CTP du 30 janvier 2008 :

Malgré l'opposition forte exprimée lors des réunions préparatoire par les organisations syndicales, la direction a choisi de présenter au CTP du 30 janvier 2008, un texte introduisant la présélection sur dossier pour les concours internes IT.

La présélection sur dossier n'est pas une réponse adéquate au fort taux de pression à ces concours.

- La restriction d'accès à l'audition est un facteur de démotivation en privant l'agent d'une occasion, potentiellement formatrice, de faire valoir son activité professionnelle ;
- Le dossier n'est pas suffisant pour apprécier la réelle qualification des personnels : seule l'audition apporte certains éléments indispensables à leur évaluation professionnelle ;
- Tous les directeurs d'unité ne remplissent pas les dossiers avec la même rigueur ;
- La présélection reposerait exclusivement sur la qualité du dossier et donc essentiellement sur l'expression de la hiérarchie, alors que les concours internes correspondent à une démarche individuelle.

L'audition systématique étant la seule garantie d'une égalité dans le traitement de l'évaluation des candidats, sa remise en cause est inacceptable. Les organisations syndicales réaffirment fermement leur opposition à la présélection aux concours internes et demandent à la direction du CNRS de retirer **définitivement** ce projet.

La Direction Générale refuse d'entendre nos arguments et se justifie par le fort taux de pression à gérer. Elle précise avoir fait un gros effort sur le nombre de possibilités de promotions mais considère qu'il ne sera pas possible pour eux d'envisager davantage. La Direction fait remarquer que la présélection a lieu dans d'autres EPST comme l'INSERM.

L'ensemble des organisations syndicales a fermement contesté cette méthode qui ne résout pas le véritable problème qui est le blocage des carrières. Bien au contraire, nous avons déploré la remise en cause de l'égalité de traitement des candidats.

Pour nous, l'audition est une expérience formatrice et constitue le seul moyen de prendre en compte la véritable valeur des candidats. Elle est aussi le moyen de bien décrypter la qualité de l'agent face à des dossiers pas toujours remplis avec la même rigueur par les Directeurs d'Unité. C'est aussi un outil pour déceler les dossiers insuffisamment renseignés comme les dossiers « gonflés ».

La diversité des familles professionnelles rend l'évaluation difficile sur le simple dossier. L'audition permet au jury, dont souvent la composition n'est pas assez représentative, de bien comprendre la nature de l'activité et la qualification de l'agent.

Devant la volonté du passage en force de Direction Générale, le SNTRS-CGT a rappelé que le répertoire des métiers était pour l'heure loin d'être exhaustif et cela ne pourra pas l'être d'ici la prochaine campagne de concours. Il y a un besoin urgent de définir des critères objectifs étant donné que de nombreux métiers n'existent pas dans le répertoire actuel. La réponse de la DRH a visiblement montré son ignorance de cette réalité là et de son impact sur la constitution des dossiers de concours.

Ce projet a fait l'objet d'un vote :

Pour : 10 (administration)

Abstention : 0

Contre : 10 (4 SNTRS, 3 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 1 SNPTES-UNSA)

Questions diverses :

- Changement des représentants du SGEN-CFDT :

Suite à des départs en retraite, entre autre, la direction nous informe du changement des représentants du SGEN-CFDT :

M. BUTTNER remplace Mme CELATI en membre suppléant IT,

Mme de ANGELIS remplace Mme MAHUTEAU en membre suppléant IT,

M. MUSSOT remplace M. SAVARIAULT en membre suppléant chercheur.

- Expression de la Direction du CNRS sur l'avenir du CNRS :

Après le « rapport ATTALI » et le discours de M. SARKOZY à l'occasion de la cérémonie en l'honneur d'Albert FERT à Orsay le 28 janvier 2008, les organisations syndicales ont convenu d'interpeller la direction sur l'avenir du CNRS.

Le **Directeur Général** a confirmé sa présence à l'occasion de la cérémonie et il nous a confié avoir appris en même temps que nous les attentes et les orientations présentées par le Président Sarkozy.

Le **SNCS** a exprimé ses plus vives inquiétudes en ce qui concerne cette annonce et le contenu du rapport ATTALI qui conduit à une programmation de la mort des EPST. Les réponses floues et policées du Directeur général laisse apparaître son embarras face à des discussions et des décisions dont il semble être dessaisi.

Le **SNTRS** a acculé la direction face au discours du président. En rappelant que celui-ci a précisé qu'il était contre :

- l'évaluation par des élus

- les crédits récurrents

Et qu'il souhaitait :

- que les EPST deviennent des agences de moyen davantage que des opérateurs de recherche

- mettre les universités au centre du paysage de la recherche français

- mettre les organismes de recherche au service des universités

- que les organismes se limitent à la gestion des gros équipements ou des grands institut nationaux

- mettre en œuvre une valorisation régionalisée

- rénover profondément le fonctionnement des SDV en dénonçant leur faible niveau international

- s'engager à tripler les crédits d'impôts recherche

- changer le statut des jeunes chercheurs qui seront recrutés, en profitant des départs à la retraite de 30% des effectifs, d'ici 2012

- que les Directions d'organisme communique au ministère leur projet d'évolution compte tenu de ces orientations

Le Directeur s'est voulu rassurant même s'il n'a pu apporter aucun élément rassurant. Il n'a pu que paraphraser le discours du Président et sur notre insistance, il s'engage à favoriser la concertation avec les partenaires sociaux sur le projet

d'évolution qu'il doit rendre au ministère. Il fait la preuve de la mise à l'écart des Directions d'organismes en précisant qu'il a appris en même temps que nous qu'il devait rendre ce projet d'évolution.

A noter que la compréhension du discours du président par M. Migus, est très différente de celle des membres du SNTRS présents lors de l'intervention de Sarkozy. M. Migus tend notamment à minimiser la portée du discours de Sarkozy quant aux bouleversements futurs du CNRS. Cependant, il semble qu'il considère que la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux laisse des marges de manœuvres dont il entendrait se saisir et que l'exigence de pragmatisme pourrait conduire à des résultats quelque peu différents des énoncés théoriques (ou idéologiques).

- Situation de l'UMR 892 (exU601) à NANTES :

Lise Caron a interpellé la Direction sur la situation de l'UMR Inserm 892 à Nantes. Il s'agit d'une Unité de recherche dont les personnels dépendent de 4 tutelles dont le CNRS et l'INSERM. Une dizaine de personnels, présentent de graves problèmes de santé qui ont générés des arrêts de travail. Les contrôles effectués dans le laboratoire ne révèlent aucune anomalie et pourtant... le registre d'hygiène et sécurité continue à se remplir. Pour 2 collègues du CNRS (IE et DR), l'expertise médicale a clairement montré l'association des symptômes avec les conditions de travail et donne une IPP de 9 et 10%. Ces collègues ne peuvent plus travailler dans les locaux de l'unité et n'ont à ce jour aucun lieu de travail. Les représentants CGT aux comité hygiène et sécurité locaux du CNRS, de l'Inserm, du CHU et de l'Université ont alerté les tutelles, le procureur de la République, le Député-maire de Nantes. Nous avons obtenu qu'une étude épidémiologique soit faite par les services de la veille sanitaire ainsi qu'un audit du bâtiment.

Nous demandons que le CNRS prenne les dispositions nécessaires pour que tous les personnels puissent travailler dans des locaux sains. Un bâtiment est actuellement en construction pour accueillir l'unité en septembre 2008. L'aménagement des lieux d'exercice des personnels sensibilisés doit tenir compte des troubles persistants et des facteurs déclenchants qui ont été identifiés. Les personnes sensibilisées doivent recevoir réparation pour les préjudices qu'ils ont à subir concernant leur santé, leurs conditions de vie profondément détériorées, ainsi que leur activité professionnelle actuelle et à venir.

- Les orientations de la Direction sur la prospective des emplois au CNRS :

Suite à la présentation de son projet de prospective d'emploi lors de la rencontre DRH-organisations syndicales, nous avons interpellé la Direction sur l'orientation des modélisations qui nous ont été présenté. Celles-ci faisaient apparaître une diminution importante des emplois chercheurs comme IT.

La Direction s'est défendu d'une orientation précise concernant ces modélisations. Elle indique que la modélisation est une nécessité imposée par la loi. Le Directeur général précise qu'il a demandé aux départements de faire une projection des emplois en remplacement 1 pour 1 mais avec des arbitrages selon leurs orientations scientifiques et des évolutions envisageables.

Cette réponse policée n'a pas expliqué la diminution du nombre d'emploi globale observé dans la simulation. Nous resterons vigilants à ces modélisations et les chiffres qui y sont associés.

Tableaux Concours Chercheurs INSERM 2008

Concours chercheurs INSERM 2008					
CSS	DR1	DR2	CR1	CR2	Total
1		8	8	6	22
2		7	6	4	17
3		7	8	4	19
4		7	6	4	17
5		7	7	5	19
6		5	5	4	14
7		5	5	3	13
CAR		1	0	0	1
Total	0	47	45	30	122